



Commission Nationale des Usagers  
du 15 octobre 2021

Liste des Participants en présentiel et en visio :

<b>Président de la commission nationale des usagers</b>	
M. Arnaud Colson	
<b>Représentants des intérêts de l'activité « transport de marchandises »</b>	
M. Gilles DAENEN (AUTF) M. Jean-Marc SAMUEL (Association Agir pour le Fluvial) Monsieur Pascal ROTTIERS (E2F) M. Dominique DRAPIER (AFPI) Mme Viviane DUBOURG	Mme Christine MOREL (TLF) M. Jean-Yves OLLIVIER (Unicem-UNPG) M. Sébastien SOMERS (E2F) M. François BOURIOT (E2F)
<b>Représentants des intérêts de l'activité « tourisme et loisirs »</b>	
Mme Anne ACKERMANS (ANPEI) M. Marc BOSTIN (E2F) M. Frédéric AVIERINOS (E2F)	M et Mme DUVINAGE (FFPP) M. Frédéric FLORET (FNP)
<b>Représentants de Voies navigables de France</b>	
M. Frédéric BALAZARD (DT Bassin de la Seine) Mme Isabelle VALLANCE (DT Rhône Saône) M. Xavier LUGHERINI (DT Nord-Est) M. Jérôme ALVARET (DT Strasbourg) Mme Céline MALET (DT Centre Bourgogne) M. Jean-Marc POUGNET (DT Sud-Ouest)	M. Eloi FLIPO Mme Stéphanie PLANCO M. Nicolas DELAPORTE Mme Nathalie AUGEREAU M. David TURPIN M. Nicolas BRUTIN M. Alaric BLAKEWAY Mme Cathy HENNION

**LISTE DE DIFFUSION :**

Les absents excusés ou représentés :

M. Alfred CARRIGNANT (FIN)

M. Paul-André TRAMIER (CNOSF)

M. Thierry GUIMBAUD - VNF / Direction Générale

Les directeurs territoriaux de VNF

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 4 juin 2021
- Programmation des chômages 2022 (V2)
- Analyse comparative des trafics fluviaux et trafics portuaires et plan d'actions conteneurs
- Tarifs domaniaux 2022
- Point saison touristique
- Lancement de la marque « canal du midi »
- Démonstration de l'appli SIF mobile « navi »

A cet ordre du jour, une présentation par l'ANPEI du réseau actuel, son état et ses opportunités a été ajoutée.

## **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 juin 2021**

Agir pour le fluvial souhaite que les instances représentatives soient nommées dans le compte rendu à chaque intervention.

## **2. Programmation des chômages 2022 (V2)**

*(M. David Turpin)*

M. David Turpin indique qu'il n'est pas possible de reculer le chômage sur le canal des Vosges la conséquence étant un report sur la route précise TLF.

L'ANPEI souligne les travaux sur le bief de Champagne et E2F ceux du 3 au 16 octobre de la Marne au Rhin et sur le canal latéral à la Marne.

M. David Turpin et Mme Céline Malet se renseignent auprès des cellules de dragages et reviennent avec les éléments de réponse.

E2F précise qu'il faudrait un itinéraire bis en raison des travaux sur le canal de St-Quentin

L'ANPEI alerte sur les données des cartes de chômages sur le site de VNF qui ne sont pas à jour.

M. David Turpin indique qu'une actualisation est programmée le 25 octobre.

E2F confirme que les cartes ne changent pas et qu'ils doivent suivre les avis à la batellerie, recherche plus fastidieuse.

Agir pour le Fluvial précise une inversion des chômages sur le canal des deux mers et demande la possibilité de réduire les périodes de chômage.

M. David Turpin précise que VNF a saisi l'opportunité sur la période de relance et profite de la basse saison pour réaliser les travaux.

### **3. Analyse comparative des trafics fluviaux et trafics portuaires et plan d'actions conteneurs**

*(Mme Stéphanie Plancq)*

TLF confirme la tendance sur les conteneurs, l'Europe faisant face à une pénurie de conteneurs.

E2F souligne également la baisse de l'activité conteneurs sur l'axe Seine ; l'axe de progression pourrait être le surplus en provenance du Havre.

Le plan d'action sera présenté à la CNU du 10 décembre.

### **4. Tarifs domaniaux 2022**

*(M. Nicolas BRUTIN)*

L'ANPEI sollicite la mise en place d'un « abattement » pour les COT bateaux logement en règle et qui prennent la vignette de navigation pour 1 mois minimum. Les bateaux qui naviguent régulièrement sont mieux entretenus et en meilleur état visuel. Il faut inciter les bateaux à bouger pour faire vivre le canal.

E2F s'interroge sur la politique de cession envisagée par VNF. M.Brutin précise que VNF vend annuellement environ 2 millions d'euros de biens.

FFPP souhaite que la redevance hydraulique dans les ports de plaisance soit calculée sur l'activité et non sur l'estimation basée sur une activité haute du port.

M.Nicolas Brutin précise que la redevance hydraulique est basée sur la capacité de pompe et non ce qui est effectivement pompé. En l'état actuel des textes, il n'est ici pas possible d'appliquer une réduction en fonction de l'activité.

A l'interrogation de TLF concernant l'obligation de réaliser du fluvial dans le cadre d'une COT Fret, M.Nicolas Brutin répond par la négative

Agir pour le Fluvial s'interroge sur deux points :

- 1) Occupe-t-on le domaine public fluvial lorsqu'on navigue ? réponse VNF : non
- 2) VNF a besoin de ressources financières mais les bateaux qui stationnent empêchent les bateaux de commerce de s'amarrer. Réponses : les zones d'amarrage momentanées sont prévues dans les RPP.  
Les autorisations de COT devraient être discutées en CLU.

## **5. L'état du réseau et ses opportunités**

*(ANPEI – Mme Anne Ackermans)*

Mme Anne Ackermans souligne les atouts du réseau mais précise que des améliorations importantes sont nécessaires, comme les dragages (modification de la loi sur l'eau pour faciliter les démarches pour le dragage), la prise en compte des remontées des éclusiers, etc.

M. Arnaud Colson souligne que l'entretien du réseau, l'écologie du milieu sont des vrais sujets dont il faut s'emparer ; ces objectifs font d'ailleurs partie du Contrat d'Objectifs et de Performances.

E2F précise que l'état du réseau n'est pas un sujet « anecdotique » et que sa dégradation est généralisée. Les travaux avec l'agence de l'eau sont essentiels, au-delà des algues, c'est l'aspect traitement des sédiments qui est complexifié par le code de l'environnement.

Il est nécessaire de mettre en place une méthode pour avancer efficacement sur ces travaux.

M. Eloi Flipo précise que la requalification des sédiments de dragage, actuellement classée en déchet, est identifiée comme un levier pour baisser les coûts de retraitement.

M. David Turpin souligne que ces problématiques font partie des sujets de la Direction de l'Infrastructure et suite à une demande de la salle, propose une présentation à la prochaine CNU en distinguant le sujet dragage sédiments de celui des plantes invasives.

FFPP propose de faire participer au dialogue les usagers : exemple l'utilisation du matériel de dragage moyennent une contribution.

## **6. Point saison touristique**

*(M. Nicolas DELAPORTE)*

E2F complète en indiquant des annulations lorsque les mesures sanitaires ont été durcies.

La crise majeure est passée mais les entreprises sont loin d'avoir rétabli une activité économique satisfaisante. Le point positif à retenir est que cette période a permis de faire connaître le tourisme fluvial français et l'importance du secteur.

Le transport de marchandises a la chance d'être dans le sillage du Tourisme, mais il reste des travaux d'harmonisation des tarifs fret et passagers.

E2F félicite et remercie les équipes terrain de VNF qui sont intervenues lors de l'accident sur l'Yonne et réparé la porte en moins de 24H et souhaite que M. Chevalier de l'UTI de Centre Bourgogne en soit informé.

M. Arnaud Colson souligne l'importance des relations humaines et remercie tous les usagers et intervenants.

## **7. Lancement de la marque « canal du midi »**

*(Mme Nathalie Augereau)*

Question d'Arnaud Colson : Y a-t-il des retombées économiques attendues liées au lancement de la marque.

La marque canal du Midi est avant tout une marque institutionnelle qui a vocation à réunir les acteurs publics pour assurer la promotion commune du canal du Midi et conduire des actions en faveur de son rayonnement. Les retombées économiques attendues sont donc liées au rayonnement du canal et à l'accroissement de sa

fréquentation tant pour les activités fluviales (notamment sur les secteurs les moins fréquentés) que pour les activités fluvestres (cyclotourisme, randonnées...).

E2F souligne l'intérêt de la méthode et le travail réalisé. Il mentionne le paradoxe d'un canal initialement construit pour le transport devenu un fleuron du tourisme fluvial.

## **8. Démonstration de l'appli SIF « navi »**

*(M.Alaric Blakeway)*

E2F rappelle le portail européen depuis 2016, l'avenir de SIF Seine et SIF Rhône et le manque de cohérence. M.Alaric Blakeway indique que les anciens SIF seront abandonnés.

Format européen d'échanges de données : une directive européenne oblige les états à utiliser le format européen ERI pour l'annonce des voyages.

Mme Cathy Hennion précise que ce format devra être respecté à la mise en place du projet CEDRE.

E2F souhaite que VNF communique sur ce sujet auprès des usagers.

A la demande de E2F concernant les déclarations de voyage, VNF précise que le point d'entrée des déclarations de voyage (chargés et vides) reste VELI puis CEDRE.

M. Arnaud Colson lève la séance et remercie l'ensemble des participants en présentiel est en visio. La prochaine réunion est fixée au 10 décembre sous le même format (les dates des réunions 2022 seront fixées lors de cette réunion).

## **Prochaines réunions :**

Le 10 décembre



Pour faire remonter différents dysfonctionnements ou besoins, n'hésitez à saisir VNF par le biais de l'adresse mail spécifiquement dédiée aux membres de la commission : [cnu@VNF.fr](mailto:cnu@VNF.fr), du forum sur [www.VNF.fr](http://www.VNF.fr) ou du numéro vert **0800 863 000**.